



SPANC du Clunisois

SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU
Clunisois
(SPANC du CLUNISOIS)

**Rapport de présentation du Débat
d'Orientation Budgétaire.**

Exercice 2022

**Présenté conformément à l'article L.2312-1
du Code Général des Collectivités Territoriales**

SOMMAIRE

1) Structure et présentation du service	3
1.1) Organisation administrative du service	3
1.2) Population desservie par le service public d'assainissement non collectif	3
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)	3
1.4) Mode de gestion du service	3
1.5) Tableau des effectifs	4
2) Orientations budgétaires 2022	4
2.1) Résultats prévisionnels 2021 :	4
2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2022	5
2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2022	5
2.3.1) Charges de structures :	5
2.3.2) Evolutions des dépenses des effectifs :	5
2.3.3) Marché de vidange :	6
2.3.4) Opération réhabilitation :	6
2.3.5) Autres dépenses :	7
2.3.6) Recettes des redevances ANC 2022 :	7
2.3.7) Autres recettes de fonctionnement (hors vidange et réhabilitation) :	8
2.4) Engagements pluriannuels	8
3) Etat de la dette	8

1) Structure et présentation du service

1.1) Organisation administrative du service

Le syndicat mixte regroupe les communes de Ameugny, Blanot, Bergesserin, Bonnay, Bray, Buffières, Burzy, Château, Chériset, Chevagny-sur-Guye, Chiddes, Chissey-les-Mâcon, Cluny, Cortambert, Cortevaix, Curtil-sous-Buffières, Donzy-le-Perthuis, Flagy, Jalogny, Joncy, La Guiche, La Vineuse-sur-Frégande, Lournand, Massilly, Mazille, Passy, Pressy-sous-Dondin, Saily, Saint-André-le-Désert, Sainte-Cécile, Saint-Clément-sur-Guye, Saint-Huruge, Saint-Marcelin-de-Cray, Saint Martin-de-Salencey, Saint-Martin-la-Patrouille, Saint-Vincent-des-Prés, Saint-Ythaire, Salornay-sur-Guye, Sigy-le-Chatel, Sivignon, Taizé, et la Communauté de Communes de Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (Bourgvilain, La Chapelle du Mont de France, Dompierre les Ormes, Germolles-sur-Grosne, Matour, Montmelard, Navour sur Grosne, Pierreclos, Saint Léger-sous-la-Bussière, Saint Pierre le Vieux, Saint Point, Serrières, Tramayes, Trambly, Trivy, Vérosvres).

Le territoire du SPANC au 1^{er} janvier 2022 comprend donc 57 communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les statuts du SM SPANC ont été modifiés, les délégués représentants de chaque commune au syndicat sont représentés par un délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

1.2) Population desservie par le service public d'assainissement non collectif

Le service public d'assainissement non collectif dessert, au 1^{er} janvier 2022, près de 15 000 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 21 700.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est de près de 7 000, au 1^{er} janvier 2022.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)

Le SPANC du Clunisois assure :

- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées,
- Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations.
- Depuis le 1^{er} septembre 2012, entretien des installations d'assainissement non collectif.

Depuis le 10 juin 2014, convention de mandat avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage (fin en 2019)

1.4) Mode de gestion du service

Au 1^{er} janvier 2022, le service est géré en régie. Le nombre d'agents en régie directe est de 3 pour la partie technique, représentant 2.9 équivalents temps plein. En effet 1 technicien est à temps partiel (90%) depuis le 1^{er} octobre 2020.

Par ailleurs, 1 technicienne occupe les fonctions de secrétariat/facturation 1 jour par semaine (7h).

A ceci s'ajoute la partie administrative / comptabilité avec 1 poste de direction (5h hebdomadaire). Ces éléments correspondent à 2.7 ETP techniques et 0.34 ETP administratif.

Courant 2022 l'organisation administrative sera modifiée du fait de la mutation au 1^{er} janvier 2022 du directeur actuel.

1.5) Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs prévisionnels au 1^{er} janvier 2022 est donc le suivant :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont TNC</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u> <u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	
Agent de Maîtrise principal	1	0	0	0	
Agent de Maîtrise	0	0	0	1	
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0	
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	
Adjoint Technique	1	0	0	1	1
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>					
Ingénieur	1	0	0	1	1
Rédacteur	0	0	0	0	0
<u>TOTAL</u>	3	0	0	3	2
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>	1	0	0	1	0
<u>TOTAL GENERAL</u>	4	0	0	4	2

Une promotion interne est possible pour un agent actuellement au grade d'Agent de maîtrise principal qui peut prétendre au grade de Technicien territorial.

Il est proposé de présenter cet agent à cette promotion interne. Le tableau des effectifs sera modifié dans le courant de l'année, le cas échéant, en fonction du résultat de la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Saône-et-Loire.

Par ailleurs, le tableau des effectifs sera modifié en fonction des évolutions au cours de l'année pour l'organisation administrative.

2) Orientations budgétaires 2022

2.1) Résultats prévisionnels 2021 :

Les résultats prévisionnels du budget 2021 sont les suivants :

- excédent de fonctionnement prévisionnel 2021 de l'ordre de 735 €.
(rappel reports de déficit 2020 de 9 957.93 €), soit un résultat de clôture prévisionnel déficitaire de l'ordre de 9 223 €.
- déficit d'investissement prévisionnel 2021 : 3 031 € (rappel reports d'excédents 2020 de 25 825.80 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de l'ordre 22 795 €.

Le résultat global de l'exercice est donc excédentaire de l'ordre de 13 572 €.

Les reste à réaliser (RAR) en investissement sont de 840 € (investissement pour achat du module du logiciel de cartographie prévu en 2021 mais non entièrement finalisé).

2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2022

Les amortissements de subventions sont de 0 €.

Les dotations aux amortissements sont de 4 027 €.

FCTVA 2022 (investissements 2020) : 358 €.

Sur 2022 il est prévu la finalisation du changement du logiciel cartographique par le développement d'une adaptation du module de facturation pour une liaison avec le logiciel de comptabilité, permettant d'accélérer la saisie des factures des usagers pour un coût d'investissement de 840 €. La mise en place du travail à distance pour la secrétaire administrative (module complémentaire à installer via PARTNER / COSOLUS) est également à prévoir : 1 000 €

Les charges de remboursement du capital de l'emprunt sont de 2 996 € (emprunt achat applicatif cartographique 36 mois (06/2021-06/2024) / 0.35 % / 9 000 €).

Au regard de 22 795 € d'excédents antérieurs à inscrire en recettes d'investissement, les compléments de dépenses pour équilibre sont donc de 22 504 €.

2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2022

2.3.1) Charges de structures :

Les charges de structures 2022 seront de l'ordre de 23 761 € (21 876 € dépenses BP 2021), soit une augmentation prévisionnelle de 1 885 € (8.6 %), essentiellement liée aux majorations des contrats d'assurance, des contrats de maintenance et participations aux frais SIRTOM (majoration de dossiers et donc de frais d'impression + affranchissement).

2.3.2) Evolutions des dépenses des effectifs :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Temps de travail hebdomadaire</u>	<u>Dépenses salariales 2021</u>	<u>Dépenses prévisionnelles 2022</u>	<u>Avantages en nature</u>	<u>Observations</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u> <u>SECTEUR TECHNIQUE</u>	66.5	72 893.39 €	73 543 €	Néant	
Adjoint Technique	31.5	32 028.06 €	32 258 €		
Agent de Maîtrise principal (OU Technicien territorial)	35	40 865.33 €	41 285 €	Néant	
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>	5 / 4	8 078.05 €	5 249 €		
Ingénieur	5	8 078.05 €	2 035 €		
Adjointe administrative principale 1 ^{ère} classe	4		3 214 €	Néant	5 h jusqu'au 31/03 /2022 4 h à partir du 15/03/2022
<u>TOTAL</u>	71.5/70.5	80 974.44 €	78 792 €		
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>	35	35 259.83 €	36 325 €	Néant	
<u>TOTAL GENERAL</u>	106.5 / 105.5	116 231.27 €	115 117 €		

Les charges générales de personnel (masse salariale + formation + médecine préventive + action sociale) sont en hausse de 0.8% (941 €) par rapport au BP 2021 (117 589 €), incluant les évolutions des carrières des agents, les évolutions des cotisations, et les dépenses supplémentaires de la nouvelle secrétaire administrative (salaire sur 9.5 mois). A noter la fin du poste de direction à partir du 31/03/2022.

Les charges prévisionnelles des indemnités des élus sont les suivantes :

- Président : 4 149 €
- Vice-Présidents (1) : 1 659 €

2.3.3) Marché de vidange :

Le nombre de dossiers de demande de vidange pour 2021 est de 270. L'estimation des vidanges pour 2022 est de 290 compte tenu du fait de l'évolution du territoire et en faisant la moyenne du nombre de vidanges réelles entre 2020 et 2021. Le coût moyen estimé est de 148 €.

Le titulaire du marché de vidange a fait la demande d'une majoration dérogatoire des prix du marché à hauteur de 10% pour le début 2022. Cette majoration correspond aux charges du prestataire (coût gasoil) qui ne sont pas supportées par la majoration contractuelle définie dans le cadre du marché (1 % en 2021). Un avenant sera à signer pour valider cette demande.

Le budget global est donc de 47 270 €.

Pour rappel, un coût de suivi administratif a été décidé pour cette opération depuis sa mise en place (2012). Ce coût est de 40 € T.T.C. par dossier.

Les recettes liées sont d'un montant équivalent majoré du coût administratif par dossier :

$$40 \text{ €} * 290 = 11\,600 \text{ €}, \text{ soit une recette globale de } 47\,270 + 11\,600 = 58\,870 \text{ €}.$$

2.3.4) Opération réhabilitation :

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation des installations et de la contractualisation avec l'Agence de l'eau, une aide de 250 € par dossier de réhabilitation est donnée au SPANC pour le suivi administratif de l'opération. Pour rappel le programme d'aide de l'Agence de l'eau est clos depuis 2019.

Le bilan des opérations en cours est présenté dans le tableau suivant :

Année	Nombre total de dossier	Opération terminée (solde financier et administratif perçus)	Opération en cours (en attente de solde administratif - 250 €)	Opération en cours (en attente de versement du solde financier - 3000 €)	Opération en cours (travaux faits - solde financier à envoyer)	Travaux en attente	Demande d'autorisation en attente de validation
2014	16	16					
2015	80	80					
2016	80	80	2				
2017	7	7					

Clôturé

En cours
de
clôture

En attente

Pour 2022, il reste donc 2 dossiers administratifs à finaliser (2* 250 €).
L'inscription globale est donc de 500 € pour les recettes.

2.3.5) Autres dépenses :

Le remboursement du SDIS 71 pour les frais de rechute d'accident de travail d'un technicien du SPANC qui a muté dans cette collectivité est de 3 179.78 € en 2022 (7 000 € en 2021). Ce dossier sera clôturé en mars 2022.

Les provisions pour dépenses imprévues sont proposées à 1000 €.

2.3.6) Recettes des redevances ANC 2022 :

Objectifs 2022 :

710 contrôles dont 160 ponctuels (vente ou hors programmation)

(dont prévisions de 280 pour technicien spécifique (7 contrôles complet par semaine : terrain / rapport sur 40 semaines) et 270 pour 2 techniciens polyvalents)

110 contrôles neuf

120 dossiers neuf

Pour rappel les dossiers réalisés sur 2021 (au 31 décembre) :

- 616 contrôles dont 185 ponctuels (vente)
- 100 contrôles neuf
- 126 dossiers neuf

Soit au total 842 dossiers.

Le Bureau propose pour l'année 2022 d'ajuster forfaitairement les coûts des redevances : en effet, le résultat déficitaire de la section de fonctionnement prévu rend la trésorerie très fragile ; il convient donc d'augmenter les recettes afin de stabiliser celle-ci. L'objectif principal étant de rembourser la ligne de trésorerie. Trois propositions sont à étudier :

- A) Majoration des contrôles ponctuels / demandés par les usagers (vente, hors programmation, contrôle de neuf) : passage de 230 € à 250 € / Majoration des recettes possibles 2022 : 20 € pour 220 dossiers (3 trimestres) : 4 400 €.
- B) Ajustement des coûts des redevances des visites programmées / campagne de terrain, afin de prendre en compte les majorations des coûts gasoil et autres charges (diagnostics / contrôles périodiques) ; passage de 125 € à 130 € / Majoration des recettes possibles sur année : 5 € pour 455 dossiers (3 trimestres) : 2 275 €.
- C) Les autres redevances ne seraient pas augmentées ; étude du dossier technique : 155 €.

Les montants des redevances 2022 proposés pourraient être de :

- pour l'étude et le contrôle des nouvelles installations, 405 € T.T.C. (385 € en 2021) : cette redevance peut se décomposer en 2 phases :
- paiement de la somme de 155 € T.T.C. (155 € en 2021) pour l'étude du dossier technique,
- paiement du solde de 250 € T.T.C. (230 € en 2021) pour le contrôle de la bonne réalisation des travaux.
- pour la première visite des installations existantes (visite programmée dans le cadre d'une campagne de terrain) : 130 € T.T.C. (125 € en 2021)
- pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (visite programmée dans le cadre d'une campagne de terrain) : 130 € T.T.C. (125 € en 2021)
- pour les visites ponctuelles (type vente de maison, visite hors programmation) : 250 € T.T.C. (230 € en 2021)

Les recettes de 2022 calculées sur la base de ces redevances sont estimées à 156 125 € (en prenant en compte l'application de nouveaux tarifs au 01/04/2022).

A noter que se rajoute en recettes une somme de 1 150 € correspondant à des dossiers réalisés sur le terrain en 2021 mais finalisés sur 2022.

2.3.7) Autres recettes de fonctionnement (hors vidange et réhabilitation) :

Les soutiens de l'Agence de l'eau sont terminés.

2.4) Engagements pluriannuels

Le SPANC du Clunisois n'a pas d'opération pluriannuelle engagée.

3) Etat de la dette

Le SPANC du Clunisois a contracté en 2021 une ligne de trésorerie de 40 000 € (intérêts de l'ordre de 300 € par an).

En 2021, il a été contracté un emprunt de 9 000 € (36 mois) pour remplacer le logiciel de cartographie.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier	0	9 000 €	7 257.40 €	4 261.80 €	1 255.70 €	0
Remboursements au cours de l'exercice	0	1 742.60 €	2 995.60 €	3 006.10 €	1 255.70 €	0
Intérêts	0	17.35 €	20.60 €	10.10 €	1.10 €	0